



## ARRÊTÉ

N° : 2025-12

Exécutoire le : 22 MAI 2025

Publié / Notifié le : 22 MAI 2025

Visé le : 22 MAI 2025

### TOURISME

**Arrêté portant désignation en tant que membre socio-professionnel de l'Office de Tourisme Intercommunal de Monsieur Cédric POTHIER, Co-Président de la Fédération Aixoise des Artisans et Commerçants (FAAC), en remplacement de Monsieur Florian LOUVEAU**

---

Le Président,

- VU le code du tourisme,
- VU les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal, approuvés par délibération du conseil communautaire du 12 janvier 2017 et modifiés par délibération du 13 novembre 2019, 21 septembre 2021 et 21 février 2023,
- VU l'arrêté n°61-2020 du 30 juillet 2020 portant nomination des membres socio-professionnels de l'office de tourisme intercommunal,
- Vu la démission de Monsieur Florian LOUVEAU du comité de direction de l'OTI, en date du 10 mars 2025,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur Florian LOUVEAU au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal, ce dernier occupant les fonctions de membre titulaire,

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1 : NOMINATION DE MONSIEUR CEDRIC POTHIER**

---

Monsieur Cédric POTHIER, Co-président de la FAAC, est nommé membre titulaire du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal au titre des membres socio-professionnels, pour la durée du mandat communautaire, en remplacement de Monsieur Florian LOUVEAU.

#### **ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS**

---

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- M. Cédric POTHIER.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 20 mai 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Arrêté n.2025-12 : Arrêté portant désignation en tant que membre socio-professionnel de l'Office de Tourisme Intercommunal de Monsieur Cédric POTHIER, Co-Président de la Fédération Aixoise des Artisans et Commerçants (FAAC), en remplacement de Monsieur Florian LOUVEAU

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/05/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/05/2025

---

**Numéro de l'acte :** ar684 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20250520-ar684-AU

---

**Date de décision :** 20/05/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.6. Emploi-formation professionnelle